ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE REMISE

FORMULAIRE DE REMISES
ENTENTE COLLECTIVE APFTQ/CQGCR DIRECTEURS ET CONCEPTEURS ARTISTIQUE (2011 -2013)

Conseil du Québec de la Guilde Canadienne des Réalisateurs
4200, boul. St -Laurent bur. 708, Montréal, (Québec) H2W 2R2
Téléphone : (514) 844 -4084 Télécopieur : (514) 844 -1067

Titre de la production : _____
Maison de production : _____
Date : _____ _____
Préparé par : _____
Numéro de téléphone : _____

Nom de l'artiste / Nom de compagnie	No du contrat	Période d'engagement				Rémunération brute	Cont ribution du producteur *		Cotisation professionnelle	
							Assurance 5%	Retraite 5%	Membres 2 %	Non-membres 4%
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
		du		au		$	$	$	$	$
						SOUS-TOTAL :	$	$	$	$

GRAND TOTAL : _____$ **No Chèque :** _____

Remarques : les remises doivent être versées à la Guilde au plus tard le vingt -et-unième jour du mois suivant lequel le prélèvement a été effectué. Une copie de c e formulaire doit accompagner votre remise. Les feuilles de temps, lorsque applicables, doivent être transmises à la Guilde en même temps.

* Pour le long métrage de niveau F, ce pourcentage est de 8,5% ventilé comme suit : Assurance 3.5%; Retraite 5%.